

moyenne nationale de 728. L'Ontario, avec 685, est la seule autre province où le nombre de personnes par médecin est inférieur à la moyenne nationale.

Le tableau 5.1 indique également les tendances depuis 1965 pour ce qui est des effectifs et du nombre de personnes par médecin pour l'ensemble des médecins civils actifs et pour les médecins abstraction faite des internes et des résidents. Dans chaque cas, les chiffres comprennent les médecins qui s'occupent d'administration, d'enseignement et de recherche dans le domaine médical, de même que les praticiens.

Infirmières. Le groupe des infirmières constitue l'élément le plus important de l'ensemble de la main-d'œuvre sanitaire, dont il représente environ 45%. Il englobe les infirmières de service psychiatrique, les infirmières auxiliaires qualifiées et les infirmiers auxiliaires.

Infirmières autorisées. Les données sur les infirmières autorisées sont fournies chaque année par le secrétaire général des organismes provinciaux de réglementation professionnelle. Les chiffres de 1974 en ce qui concerne les infirmières autorisées figurent au tableau 5.20.

Traitements du personnel infirmier des hôpitaux. Dans l'ensemble, les traitements des infirmières dans les hôpitaux en 1974 ont augmenté de 15.9% par rapport à 1972. Le traitement annuel moyen des infirmières autorisées de service général dans les hôpitaux généraux publics s'échelonne entre \$8,843 dans le cas des simples infirmières diplômées et \$10,844 dans le cas des infirmières titulaires d'une maîtrise en sciences infirmières (tableau 5.19). Dans la catégorie des infirmières diplômées sans autres titres de compétence, la moyenne des traitements se situe entre \$7,935 dans le cas des infirmières non autorisées de service général et \$12,716 dans le cas des directrices de l'enseignement infirmier. Normalement, les infirmières autorisées de service général (sans autres titres de compétence) employées dans les hôpitaux publics de convalescence et réadaptation touchent plus que leurs collègues des autres types d'hôpitaux.

Traitements des infirmières-hygiénistes. Les traitements des infirmières-hygiénistes varient en fonction des titres de compétence (tableau 5.21). Les directrices ayant un diplôme en hygiène publique étaient les mieux rémunérées, leur traitement moyen s'établissant à \$19,117, tandis que les infirmières-hygiénistes (infirmières autorisées) étaient les moins bien rémunérées, leur traitement moyen se chiffrant à \$10,051.

Physiothérapeutes. Des données sur les physiothérapeutes ont été recueillies en 1974 et 1975 dans le cadre de la série statistique sur la main-d'œuvre sanitaire. Les chiffres du tableau 5.22 portent sur les physiothérapeutes qualifiés membres de l'Association canadienne des physiothérapeutes ou d'une association provinciale.

Radiologistes. La statistique sur les radiologistes a été recueillie en 1973 et 1974 dans le cadre de la série statistique sur la main-d'œuvre sanitaire. Le tableau 5.23 fournit des données sur les radiologistes membres de la Société canadienne des radiologistes.

5.4 Dépenses publiques

Au cours de la période de six ans 1968-73, les dépenses effectuées par les administrations fédérale, provinciales et locales au titre de la santé ont plus que doublé, passant de \$2,665.2 millions à \$6,069.4 millions. Si l'on tient compte de la croissance démographique, le montant des dépenses par habitant en 1973 est deux fois plus élevé qu'en 1968, soit \$270 au lieu de \$127. La part de la totalité des dépenses publiques que représentent les montants alloués à la santé, après soustraction des transferts intergouvernementaux, était aussi légèrement plus élevée en 1973 qu'en 1968, soit 12.9% contre 10.8%. Si l'on considère la tendance d'une année à l'autre, les dépenses de tous les paliers de l'administration publique